



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Maisons-Alfort, le 24 juillet 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de
la préparation AXORIS EASY + destinée aux jardins d'amateur
à base de thiaméthoxam et abamectine, de la société COMPO France**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'une demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation insecticide-acaricide AXORIS EASY +, à base de thiaméthoxam et d'abamectine, de la société COMPO France, pour laquelle, conformément à l'article L.253-4 du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des risques sanitaires et de l'efficacité de cette préparation est requis.

Le présent avis porte sur la préparation AXORIS EASY + à base de thiaméthoxam et d'abamectine, destinée au traitement des parties aériennes des arbres et arbustes d'ornement, des cultures florales diverses, de toutes espèces florales, des rosiers en jardin d'amateur et des plantes d'intérieur.

Le dossier porte également sur une demande de mention "emploi autorisé dans les jardins".

Il est fondé sur l'examen du dossier déposé pour cette préparation, en conformité avec les exigences de la directive 91/414/CEE¹.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction du végétal et de l'environnement avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé « Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques », l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PREPARATION

La préparation AXORIS EASY + est un insecticide-acaricide se présentant sous la forme d'un liquide prêt à l'emploi (AL) contenant 0,1 g/L de thiaméthoxam (pureté minimale de 98 %) et 0,015 g/L d'abamectine (pureté minimale de 85 %) appliquée par pulvérisation. Les usages demandés (cultures et doses d'emploi annuelles) sont mentionnés à l'annexe 1.

Le thiaméthoxam et l'abamectine sont des substances actives inscrites à l'annexe I de la directive 91/414/CEE.

CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES ET LES METHODES D'ANALYSES

Les spécifications des substances actives entrant dans la composition de la préparation AXORIS EASY + permettent de caractériser les substances actives et sont conformes aux exigences réglementaires.

Les propriétés physiques et chimiques de la préparation AXORIS EASY + ont été décrites et les données disponibles permettent de conclure que la préparation n'est ni explosive, ni comburante, ni hautement inflammable, ni auto-inflammable. Le pH est de 5,52 à 20 °C. Sa densité relative est 0,998 g/cm³. Les études de stabilité au stockage 14 jours à 54°C, 7 jours à 0°C et 2 ans à température ambiante montrent que la préparation est stable dans ces conditions.

¹ Directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991, transposée en droit français par l'arrêté du 6 septembre 1994 portant application du décret 94/359 du 5 mai 1994 relatif au contrôle des produits phytopharmaceutiques.

Les caractéristiques techniques de la préparation et les données fournies permettent de s'assurer de la sécurité de son utilisation dans les conditions d'emploi préconisées (préparation prête à l'emploi). Les études ont montré que l'emballage (bouteille en polyéthylène) était compatible avec la préparation.

Les méthodes d'analyse des substances actives et des impuretés dans chaque substance technique ainsi que la méthode d'analyse des substances actives dans la préparation sont conformes aux exigences réglementaires.

Compte tenu des usages prévus pour AXORIS EASY +, aucune méthode d'analyse n'est nécessaire pour le dosage des résidus dans les denrées d'origine végétale et animale. Les méthodes d'analyses fournies pour la détermination des résidus dans le sol, les différents types d'eau (eau de surface, eau souterraine et eau de consommation) et l'air ont été validées au niveau européen. Les limites de quantification (LOQ) de l'abamectine et du thiaméthoxam dans les différents milieux sont les suivantes² :

LOQ		Abamectine	Thiaméthoxam
Sol		0,5 µg/kg pour chacun des composés : avermectin B _{1a} avermectin B _{1b} , [8,9-Z]- avermectin B _{1a} (NOA 427011), 8a-oxo-avermectin B _{1a} (NOA 448111), 8a-hydroxy-avermectin B _{1a} (NOA 448112), 4,8a-dihydroxy-avermectin B _{1a} (NOA 457464), 4-hydroxy-8a-oxo-avermectin B _{1a} (NOA 457465).	0,002 mg/kg pour chacun des composés : Thiaméthoxam CGA 322704
Eau	eau de boisson	0,05 µg/L pour chacun des composés : avermectin B _{1a} avermectin B _{1b} ,	0,05 µg/L pour chacun des composés : Thiaméthoxam CGA 322704
	eau de surface	[8,9-Z]-avermectin B _{1a} (NOA 427011)	0,5 µg/L pour chacun des composés : Thiaméthoxam CGA 322704
Air		0,1 µg/m³ pour chacun des composés : avermectin B _{1a} avermectin B _{1b}	0,05 µg/m³ pour chacun des composés : Thiaméthoxam CGA 322704

CONSIDERANT LES PROPRIETES TOXICOLOGIQUES

La dose journalière admissible³ (DJA) du thiaméthoxam, fixée dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,026 mg/kg p.c.⁴/j. Elle a été déterminée en appliquant un facteur de sécurité de 100 à la dose sans effet obtenue dans une étude de toxicité de 18 mois par voie orale chez la souris.

La dose de référence aiguë⁵ (ARfD) du thiaméthoxam, fixée dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,5 mg/kg p.c./j. Elle a été déterminée en appliquant un facteur de sécurité de 100 à la dose sans effet obtenue dans une étude de tératogénèse par voie orale chez le lapin.

² Données provenant de l'évaluation européenne et du dossier.

³ DJA : La dose journalière admissible (DJA) d'un produit chimique est une estimation de la quantité de substance active présente dans les aliments ou l'eau de boisson qui peut être ingérée tous les jours pendant la vie entière, sans risque appréciable pour la santé du consommateur, compte tenu de tous les facteurs connus au moment de l'évaluation. Elle est exprimée en milligrammes de substance chimique par kilogramme de poids corporel (OMS, 1997).

⁴ p.c. : poids corporel.

⁵ ARfD : La dose de référence aiguë (ARfD) d'un produit chimique est la quantité estimée d'une substance présente dans les aliments ou l'eau de boisson, exprimée en fonction du poids corporel, qui peut être ingérée sur une brève période, en général au cours d'un repas ou d'une journée, sans risque appréciable pour la santé du consommateur, compte tenu de tous les facteurs connus au moment de l'évaluation. Elle est exprimée en milligrammes de substance chimique par kilogramme de poids corporel (OMS, 1997).

La DJA de l'abamectine, fixée dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,0025 mg/kg p.c./j. Elle a été déterminée en appliquant un facteur de sécurité de 60 à la dose sans effet, obtenue dans des études de toxicité 18 semaines et 53 semaines chez le chien.

L'ARfD de l'abamectine, fixée dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,005 mg/kg p.c./j. Elle a été déterminée en appliquant un facteur de sécurité de 100 à la dose sans effet obtenue dans une étude de neurotoxicité chez le rat.

Les études réalisées avec la préparation AXORIS EASY + donnent les résultats suivants :

- DL₅₀⁶ par voie orale chez le rat supérieure à 2000 mg/kg p.c. ;
- DL₅₀ par voie cutanée chez le rat supérieure à 2000 mg/kg p.c. ;
- Non irritant pour la peau chez le lapin ;
- Non irritant pour les yeux chez le lapin ;
- Non sensibilisant chez le cobaye.

La classification de la préparation, déterminée au regard de ces résultats expérimentaux, de la classification des substances actives et des formulants ainsi que de leur teneur dans la préparation, figure à la fin de l'avis.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'EXPOSITION DE L'OPERATEUR, DES PERSONNES PRESENTES ET DES TRAVAILLEURS

Le niveau acceptable d'exposition pour l'opérateur⁷ (AOEL) du thiaméthoxam, fixé dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,08 mg/kg p.c./j. Il a été déterminé en appliquant un facteur de sécurité de 100 à la dose sans effet obtenue dans une étude de toxicité de 90 jours par voie orale chez le chien.

L'AOEL de l'abamectine, fixé dans le cadre de son inscription à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, est de 0,0025 mg/kg p.c./j. Il a été déterminé en appliquant un facteur de sécurité de 100 à la dose sans effet obtenue dans des études de toxicité de 18 semaines et 53 semaines chez le chien.

Aucune étude d'absorption cutanée n'est disponible pour la préparation AXORIS EASY +. Les valeurs d'absorption cutanée utilisées pour réaliser l'évaluation de l'exposition sont de 1 % et 3 % pour le produit dilué, respectivement pour l'abamectine et le thiaméthoxam. Elles proviennent des rapports d'évaluation européens des substances actives.

Estimation de l'exposition des jardiniers amateurs

AXORIS EASY + est une préparation insecticide-acaricide sous la forme d'un liquide prêt à l'emploi (AL) destinée au traitement des cultures en jardin d'amateur et des plantes d'intérieur. L'exposition du jardinier amateur est limitée à la phase de traitement étant donné le type de préparation.

L'exposition pour le jardinier amateur est estimée avec des études jardin (UPJ, 2005⁸) et l'exposition pour les plantes d'intérieur est estimée avec le modèle du PSD "Amateur used model2, aerosol surface treatment model" :

⁶ DL₅₀ : la dose létale 50 est une valeur statistique de la dose d'une substance/préparation dont l'administration unique par voie orale provoque la mort de 50 % des animaux traités.

⁷ AOEL : (Acceptable Operator Exposure Level ou niveaux acceptables d'exposition pour l'opérateur) est la quantité maximum de substance active à laquelle l'opérateur peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

⁸ Etudes soumises par l'Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces verts en 2005 pour évaluer l'exposition des jardiniers amateurs.

Usages (scénario)	Dose de préparation	Doses en substances actives (g/ha)	Taux d'absorption cutanée		% AOEL	
			Abamectine	Thiaméthoxam	Abamectine	Thiaméthoxam
Jardin d'amateur	0,5 L/10 m ²	7,5 g abamectine/ha + 50 g thiaméthoxam/ha	1 % (préparation diluée)	3 % (préparation diluée)	0,15 (sans gants)	0,074 (sans gants)
Plantes d'intérieur	1 L/10 m ²	15 g abamectine/ha + 100 g thiaméthoxam/ha			0,2 (sans gants)	0,1 (sans gants)

L'estimation de l'exposition du jardinier amateur est très inférieure à l'AOEL pour l'abamectine et le thiaméthoxam sans port de gants.

Les risques pour le jardinier amateur sont considérés comme acceptables sans port de gants pour les usages et les doses revendiqués pour une application par pulvérisation avec un pulvérisateur à gâchette. Compte tenu de l'usage en jardin d'amateur, le port de gants est cependant recommandé.

Estimation de l'exposition des personnes présentes

Dans le cas des usages en jardin d'amateur, il conviendra de mettre en place des mesures visant à rendre négligeable l'exposition des personnes présentes.

Estimation de l'exposition des travailleurs

Dans le cas du jardinier amateur, le travailleur est aussi très souvent l'opérateur. Il conviendra de s'assurer du séchage complet de la zone traitée ou des plantes avant leur manipulation.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES AUX RESIDUS ET A L'EXPOSITION DU CONSOMMATEUR

Considérant les usages revendiqués qui ne portent que sur des cultures non destinées à la consommation humaine ou animale, l'évaluation des risques pour le consommateur n'est pas pertinente.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'ECOTOXICITE ET AU DEVENIR ET COMPORTEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

En raison de différences entre les applications en jardin d'amateur comparativement aux usages en zone agricole, en terme notamment de surface, de quantité de produit épandue annuellement dans l'environnement et de mode de traitement, les modalités d'évaluation des risques en zones agricoles, telles que présentées dans les documents guides Sanco 4145/2001, Sanco 3268/2002 et Sanco 10329/2000 ne sont pas directement adaptées pour évaluer les risques liés à la préparation AXORIS EASY +. Les quantités et l'appareillage utilisés dans le cadre d'application de la préparation AXORIS EASY + ne sont pas de nature à entraîner une contamination des milieux qui soit associée à un risque pour les populations d'organismes des écosystèmes terrestres et aquatiques, ou pour la qualité des milieux.

Conformément aux précautions d'usage pour les préparations destinées aux jardins d'amateur, il est recommandé de :

- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente.
- Ne pas traiter en présence d'abeilles.
- Porter une attention particulière au fait que ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire.

La préparation AXORIS EASY + est également destinée à être utilisée sur plantes d'intérieur. Si la préparation est appliquée suivant les recommandations d'emploi, le risque de contamination de l'environnement est considéré comme faible. Le risque d'exposition des organismes terrestres et aquatiques de l'environnement est faible.

CONSIDERANT LES DONNEES BIOLOGIQUES

La préparation AXORIS EASY + contient de l'abamectine qui est efficace contre les acariens et du thiaméthoxam qui apporte une activité insecticide contre les différents insectes ravageurs des cultures ornementales.

L'abamectine agit principalement par ingestion au niveau des synapses de type GABA sur les insectes piqueurs suceurs, elle se diffuse de façon translaminaire au niveau des feuilles. L'abamectine est obtenu par fermentation de *Streptomyces avermitilis*.

Le thiaméthoxam appartient à la famille des néonicotinoïdes et agit comme un antagoniste des récepteurs nicotiniques à l'acétylcholine. La substance active est absorbée par les feuilles, par les racines et a une activité systémique. Le thiaméthoxam agit sur un large spectre d'insectes ravageurs par contact et par ingestion.

Essais d'efficacité

70 essais ont été réalisés en Allemagne, en Espagne et en France pour évaluer l'efficacité de la préparation AXORIS EASY +. La quantité et la qualité des essais permettent de conclure que la préparation AXORIS EASY + procure un bon niveau d'efficacité sur les ravageurs cibles des cultures ornementales. La préparation AXORIS EASY + présente un large spectre d'action (acariens, aleurodes, cochenilles, pucerons, thrips,...), agit rapidement et présente une bonne persistance d'action.

Le renouvellement des applications entre 10 et 14 jours permet de maintenir une bonne efficacité. La préparation AXORIS EASY + apparaît au moins aussi efficace que les préparations de référence.

La dose efficace de thiaméthoxam est de 0,1 g/L comme il a été démontré dans ce dossier à partir de l'étude de la préparation AXORIS. Pour les usages en extérieur, la dose maximale autorisée du thiaméthoxam est de 50 g/ha. La préparation AXORIS EASY + est présentée sous la forme d'une solution diluée prête à l'emploi à la dose de 0,1 g de thiaméthoxam/L, la dose d'application d'AXORIS EASY + est donc limitée à 0,5 L/10 m².

Pour l'usage sur plantes d'intérieur, la dose de 1 L/10 m² de préparation n'est pas justifiée et il est jugé que la dose d'emploi de 0,5 L/10 m² est suffisante et efficace sur cet usage.

Essais de phytotoxicité

La préparation AXORIS EASY + présente un risque de phytotoxicité sur les fleurs et les feuilles. Des brûlures sur feuilles sont observées dans l'essai de sensibilité sur les variétés suivantes : *Dieffenbachia amonea*, *Spathiphyllum wallisii*, *Begonia rex*, *Asplenium sp.* et particulièrement sur *Dianthus barbatus*. Une note d'information concernant ce risque de phytotoxicité devra être ajoutée sur l'étiquette.

Des symptômes de brûlure des fleurs ont été observés mais AXORIS EASY + ne devant pas être utilisé durant la période de floraison (risque pour les abeilles), le risque de brûlure des fleurs est considéré comme très faible.

Effets sur le rendement, la qualité des plantes et produits transformés

AXORIS EASY + ne présente pas de risque inacceptable concernant les effets indésirables ou non intentionnels sur les cultures en jardin amateur et les plantes d'intérieur.

Effets secondaires non recherchés

La préparation AXORIS EASY + est un insecticide qui ne doit pas être utilisé en présence d'abeille.

Résistance

Les informations fournies permettent de conclure que le risque d'apparition d'une résistance à AXORIS EASY + dans la situation particulière du jardin d'amateur est faible mais réel. Ainsi, il conviendra de fournir un suivi de résistance concernant le thiaméthoxam sur les aleurodes.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments estime que :

- A.** Les caractéristiques physico-chimiques de la préparation AXORIS EASY + ont été décrites. Elles permettent de s'assurer de la sécurité de son utilisation dans les conditions d'emploi préconisées.

Les risques pour les applicateurs, liés à l'utilisation de la préparation AXORIS EASY +, sont considérés comme acceptables.

Les risques pour l'environnement liés à l'utilisation de la préparation AXORIS EASY + en jardins d'amateur et sur plantes d'intérieur pour les usages revendiqués sont considérés comme faibles.

Les risques pour les organismes terrestres et aquatiques, liés à l'utilisation de la préparation AXORIS EASY +, sont considérés comme peu probables dans les conditions d'emploi précisées ci-dessous.

- B.** L'efficacité de la préparation AXORIS EASY + pour les usages revendiqués a été démontrée. Le risque de brûlure des fleurs est considéré comme très faible et il conviendra d'ajouter sur l'étiquette une information concernant ce risque de phytotoxicité sur les feuilles. Le risque d'apparition de résistance au thiaméthoxam est faible mais réel et il conviendra de fournir en post-autorisation un suivi de la résistance sur les aleurodes.

Classification⁹ de la préparation AXORIS EASY +, phrases de risque et conseils de prudence :

R52/53

S61

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de sécurité

Conditions d'emploi

- Porter des gants lors de l'utilisation de la préparation est recommandé.
- Délai de rentrée : attendre le séchage complet des plantes traitées ou de la zone traitée.
- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente.
- Ne pas traiter en présence d'abeilles.
- Porter une attention particulière au fait que ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire.

MENTION "EMPLOI AUTORISE DANS LES JARDINS"

La classification et la composition de la préparation AXORIS EASY + sont compatibles avec l'obtention de la mention "emploi autorisé dans les jardins". L'étiquette et l'emballage de la préparation AXORIS EASY + sont conformes aux exigences de l'arrêté du 6 octobre 2004¹⁰ relatif à la mention "emploi autorisé dans les jardins".

Etiquette

Il conviendra de mentionner sur l'étiquette :

- Renouveler si nécessaire le traitement 2 (max en jardin) à 3 fois (max sur plantes d'intérieur en pots) avec un intervalle de 10 jours pour les plantes en pots et 21 jours en jardins.
- AXORIS EASY + ne doit pas être appliqué à plus de 0,5 L/10 m² pour les usages en extérieur.

⁹ Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

¹⁰ Arrêté du 6 octobre 2004 relatif aux conditions d'autorisation et d'utilisation de la mention "emploi autorisé dans les jardins" pour les produits phytopharmaceutiques.

En conséquence, considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un **avis favorable** pour l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AXORIS EASY + destinée aux jardins d'amateur et aux plantes d'intérieur pour les usages revendiqués (annexe 1).

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un **avis favorable** à la demande de la mention "Emploi autorisé dans les jardins".

Pascale BRIAND

Mots-clés : AXORIS EASY +, insecticide-acaricide, abamectine, thiaméthoxam, AL, jardins d'amateur, plantes d'intérieur, PAMM.

Annexe 1

Liste des usages revendiqués et proposés pour une autorisation de mise sur le marché de la préparation AXORIS EASY + en jardin d'amateur

Substances	Composition de la préparation	Doses de substances actives
Thiaméthoxam	0,1 g/L	7,5 à 15 g/ha
Abamectine	0,015 g/L	50 à 100 g/ha

Anciens usages	Nouveaux usages	Dose d'emploi (substances actives)	Nombre d'applications maximum	Proposition d'avis
<u>14053107</u> : Arbres et arbustes d'ornement*traitement parties aériennes* acariens	<u>00301039</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*acariens	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>14053101</u> : Arbres et arbustes d'ornement*traitement parties aériennes* cochenilles	<u>00301043</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*cochenilles	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>14053105</u> : Arbres et arbustes d'ornement*traitement parties aériennes* pucerons	<u>00301048</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*pucerons	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>14053100</u> : Arbres et arbustes d'ornement*traitement parties aériennes* ravageurs divers	<u>00301040</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*aleurodes <u>00301044</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*coléoptères phytophages <u>00301050</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*thrips <u>00701019</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*mouches mineuses <u>00301042</u> Jardin d'amateur* traitement des parties aériennes *Chenilles phytophages	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403101</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes* acariens	<u>00301039</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*acariens	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403102</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*aleurodes	<u>00301040</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*aleurodes	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403103</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*cochenilles	<u>00301043</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*cochenilles	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403104</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*pucerons	<u>00301048</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*pucerons	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable

Anciens usages	Nouveaux usages	Dose d'emploi (substances actives)	Nombre d'applications maximum	Proposition d'avis
<u>17403106</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*thrips	<u>00301050</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*thrips	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403109</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*cicadelles	<u>00301059</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*cicadelles-psylles-tigres	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403107</u> : Cultures florales diverses*traitement parties aériennes*mouches mineuses	<u>00301047</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*mouches mineuses	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17403100</u> : Toutes espèces florales*traitement parties aériennes*ravageurs divers	<u>00301040</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*aleurodes <u>00301044</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*coléoptères phytophages <u>00301050</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*thrips <u>00701019</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*mouches mineuses <u>00301042</u> Jardin d'amateur* traitement des parties aériennes* Chenilles phytophages	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303101</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*acariens	<u>00301039</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*acariens	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303117</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*aleurodes	<u>00301040</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*aleurodes	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303118</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*cochenilles	<u>00301043</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*cochenilles	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303108</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*pucerons	<u>00301048</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*pucerons	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303104</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*thrips	<u>00301050</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes*thrips	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable
<u>17303116</u> : Rosiers*traitement parties aériennes*tenthredes	<u>00301042</u> Jardin d'amateur*traitement des parties aériennes* Chenilles phytophages	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	2 intervalle entre les applications : 21 jours	Favorable

Anciens usages	Nouveaux usages	Dose d'emploi (substances actives)	Nombre d'applications maximum	Proposition d'avis
<u>17453100</u> : Plantes d'intérieures*traitement parties aériennes*ravageurs divers (Acarien, Puceron, Cochenille, Thrips ; Tenthredes, Mouches mineuses, Chenilles phytophages, Noctuelles défoliaitrices, Brun du Pélargonium)	<u>00701016</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*acariens <u>00701017</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*aleurodes <u>00701022</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*chenilles phytophages <u>00701018</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*cochenilles <u>00701020</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*pucerons <u>00701021</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*thrips <u>00701019</u> Plantes d'intérieur*traitement des parties aériennes*mouches mineuses	0,5 L/10 m ² (7,5 g/ha + 50 g/ha)	3 intervalle entre les applications : 10 jours	Favorable